**RESOLUTION de la Commission Egalité Professionnelle au CCE EDF SA**

23 avril 2015

La commission égalité professionnelle du CCE d'EDF émet une alerte concernant l'égalité professionnelle.

**Depuis le 8 février 2015, il n’y a plus d’accord égalité professionnelle à EDF. A ce jour aucun calendrier de négociations n'a été proposé par la direction malgré les multiples relances de la commission depuis l’année 2014.**

Pourtant l’égalité professionnelle femmes-hommes est loin d’être gagnée. A titre d’exemples :

* L’écart de rémunération (salaire de base + primes et autres) est de 18 % rapporté au salaire des hommes et 22 % rapporté au salaire des femmes montre que l’égalité des rémunérations est loin d’être atteinte à EDF.
* Il y a seulement deux femmes dans les dix plus hautes rémunérations à EDF ;
* Il n'y a qu'une seule femme dans le comité exécutif d’EDF de 12 personnes récemment nommé ;
* Nous notons la présence de seulement 4 femmes dans les 42 nominations suite à la décision d’organisation de Jean Bernard LEVY Président Directeur Général d’EDF du 11 mars 2015.

Par ailleurs, les propositions de la direction relative au temps de travail ne prennent pas en compte l'égalité professionnelle et pire elles remettent en cause des acquis précieux pour les femmes.

Ces différents indicateurs montrent que l'égalité professionnelle n'est pas du tout une priorité pour l'entreprise.

Pourtant, notre Président Directeur Général, cité dans vivre EDF du 6 février 2015 déclare « l’égalité entre hommes et femmes n’est pas une option, c’est une nécessité absolue. EDF doit montrer l’exemple. Aidez-moi à assurer une autre représentation des femmes au sein de l’entreprise, j’attends des propositions concrètes, j’y crois beaucoup et vous pouvez compter sur moi ».

Comment justifier un tel écart entre les paroles et les actes au vu des récentes décisions et nominations ?

Pour toutes ces raisons, la Commission Egalité Professionnelle du CCE d’EDF demande l’ouverture immédiate des négociations.

**La Commission Egalité Professionnelle du 7 avril 2015**